

# Réunion du conseil municipal le 28 mai 2021 à 20 heures 30

## A la salle Saint Augustin

### Convocation du 20/05/2021

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : CARON Daniel, OSSART Jean-Louis, DEVILLERS Brigitte, BLAREZ Cyril, CARPENTIER Julien, CLAUS Nathalie, RENART Malory, CARPENTIER Pascal, DEBUREAUX Chantal, HABOURY Séverine, LENFANT Angélique

Absents excusés : DELZENNE Claire, RAU Julien, DROLET Grégoire

Monsieur CARPENTIER Julien est nommé secrétaire de séance.

### Approbation du procès-verbal de la réunion du 02 avril 2021

Les conseillers ont reçu le procès-verbal, Monsieur le Maire demande si l'assemblée a des observations à formuler.

Les conseillers n'ayant aucune remarque à formuler, le procès-verbal est adopté à l'unanimité et signé.

Monsieur le Maire informe de la démission de Monsieur Rémi SARAZIN et précise qu'à compter de ce jour l'effectif légal du conseil municipal est de 14 membres.

### Point sur les investissements

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que les travaux d'accessibilité des bâtiments communaux pour lesquels nous avons demandé des subventions au titre de la DETR et du DSIL 2021 devront être réalisés pour la fin de l'année.

Il informe que nous avons reçu quelques réponses aux subventions demandées cette année au titre de la DETR et de la DSIL pour ces dossiers.

L'instruction et la sélection des projets s'est avérée complexe cette année du fait du volume supérieur de dossiers si bien que des arbitrages ont été réalisés.

Le département de la Somme s'est vu attribuer cette année une enveloppe de 14 513 794 € au titre de la DETR pour 26 000 000 de demandes et une enveloppe DSIL de 16 746 243,37 € pour 60 000 000 de demandes.

Monsieur le Maire liste les projets ayant fait l'objet d'une demande de subvention et les financements obtenus et rappelle que ces travaux font partis des recommandations de QCS listées dans l'agenda relatif à la mise aux normes de nos bâtiments.

### Mairie-bibliothèque-agence postale :

Pour ce projet d'un montant de travaux estimé à 5 714.01 € HT nous avons obtenu :

- 35% de DETR 2020 soit 2 000 €
- 45 % de DSIL 2021 soit 2 571.30 €

Monsieur le Maire fait remarquer que ce projet a été financé au maximum autorisé, soit 80%.

Les travaux consistent en la mise en place d'une rampe d'accès ainsi que le marquage pour déficience visuelle par l'entreprise BOUFFEL TP pour un montant de 3 151.91 € HT ainsi que l'installation de mains courantes au niveau des marches de l'agence postale par l'entreprise BIBLOCQUE JACKY pour un montant de 2 290.00 € HT.

D'autres petites modifications sont à prévoir comme les poignées de portes à signaler, l'installation d'une tablette sur le côté du bureau. Toutefois Monsieur le Maire fait remarquer que toutes nos demandes de subvention sont basées sur le montant HT de travaux augmenté de 5% de dépenses imprévues, ce qui nous laisse une marge de manœuvre.

Monsieur CARPENTIER Julien déplore que nous confiions tous nos travaux à BOUFFEL TP alors que la réfection du chemin ruelle Quillet qu'il a réalisée est de mauvaise qualité.  
Monsieur le Maire explique que le problème a été remonté auprès de l'entreprise et qu'elle va venir constater.

Madame CLAUS Nathalie fait remarquer qu'une tige de fer déborde sur le chemin le long du silo, ce qui peut être dangereux pour les piétons et les véhicules agricoles.

Monsieur le Maire ira voir ce qu'il est possible d'y faire.

Monsieur OSSART Jean-Louis déplore un passage important de véhicules sur ce chemin qui est toutefois en sens interdit. Il propose de solutionner le problème par la pose d'un plot pour barrer le chemin.

Monsieur CARPENTIER Julien n'est pas d'accord avec cette solution jugée gênante pour les agriculteurs.

Monsieur OSSART Jean-Louis ajoute que le but n'est pas d'embêter les riverains mais de trouver un moyen efficace de faire respecter la réglementation sur les chemins afin de les sécuriser et de les protéger.

Monsieur le Maire explique qu'à priori se sont les GPS des automobilistes et en particulier des livreurs qui indiquent ce chemin. Il propose de se poster sur le chemin aux heures de passage et de relever les numéros de plaques pour transmission à la gendarmerie qui prendra contact avec les employeurs concernés.

#### **Salle des fêtes 2<sup>ème</sup> tranche:**

Pour ce projet d'un montant de travaux estimé à 1 956.15 € HT nous avons obtenu :

- 35% de DETR 2021 soit 685 €
- 45 % de DSIL 2021 soit 880.26 €

Soit un maximum de financement.

Les travaux consistent en la suppression du ressaut de 5cm à l'entrée de la cour en cassant cette marche et au reprofilage de l'entrée de la cour par l'entreprise BOUFFEL TP. Monsieur le Maire informe que la commande est passée.

#### **Salle des fêtes 1<sup>ère</sup> tranche :**

Pour ce projet d'un montant de travaux estimé à 4 896.94 € HT nous avons obtenu :

- 35% de DETR 2020 soit 1 800 €
- Pas de DSIL

Les travaux consistent en l'aménagement des sanitaires avec des cuvettes suspendues qui permettent le passage d'un fauteuil au-dessous, lavabos et miroir aux normes par SAS RIVILLION. Monsieur le Maire remarque que l'installation du sèche main n'est pas comptabilisée dans le devis mais il signale que cela pourra être englober dans les dépenses imprévues.

Monsieur le Maire déplore que la salle des fêtes qui a entièrement été rénovée en 2008 ne soit pas entièrement aux normes comme l'architecte nous l'avait garanti.

Il ajoute que la trappe d'accès au vide sanitaire ainsi que les lames de plancher qui se décollent représentent certainement un plus grand danger qui cependant ne font pas l'objet de remarque de la part de QCS.

Monsieur le Maire demande si le conseil municipal souhaite consulter d'autres entreprises.

Après en avoir délibéré le conseil municipal accepte le devis de l'entreprise RIVILLION et autorise Monsieur le Maire à commander les travaux rapidement.

#### **Ecole 1<sup>ère</sup> tranche:**

Pour ce projet d'un montant de travaux estimé à 28 294.83 € HT nous avons obtenu :

- 35% de DETR 2020, soit 9 903 €
- Pas de DSIL

Les travaux consistent au goudronnage devant l'école pour mise à niveau, la création de places de stationnement, l'aménagement de l'accès à la cour, l'abaissement du trottoir au niveau du préau et le marquage au sol pour déficience visuelle par l'entreprise BOUFFEL TP pour 22 491.46 € HT. Monsieur le Maire précise que l'accès à la cour a été réalisé tandis qu'il reste l'accès à l'école et la signalisation.

Monsieur le Maire propose d'envisager l'accès autrement ce qui permettrait de réduire le coût.

Le remplacement des portes extérieur et intérieur est prévu. Nos portes mesurent 1,40 m en deux vantaux de 70 cm tandis que la norme oblige un bloc porte de passage utile d'au moins 1.20 m avec un ventail usuel de 80 cm.

Nous avons un devis de BREELLE SYLVAIN d'un montant de 4 456.00 € HT.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à lancer la commande.

Madame DEVILLERS Brigitte rappelle que les préconisations de QCS indiquent que les WC ne sont pas aux normes.

En effet Monsieur le Maire explique que nous n'avons pas fait chiffrer ces travaux car il est très rare en TPS que nous accueillons des enfants en fauteuils. Toutefois nous avons envisagé la suppression d'une cuvette pour récupération d'un espace d'usage.

L'institutrice propose plutôt d'enlever le lavabo qui ne sert pas étant donné qu'ils utilisent les lavabos du couloir.

Il s'agit de petits travaux qui entreront dans notre enveloppe de 5% de dépenses imprévues.

### **Ecole 2<sup>ème</sup> tranche :**

Pour ce projet d'un montant de travaux estimé à 21 343.01 € HT nous avons obtenu :

- 35% de DETR 2021, soit 7 470 €

- Pas de DSIL

Les travaux consistent au goudronnage depuis le devant de l'atelier jusqu'au bout du trottoir rue de Lucheux ainsi que du coin de l'école jusqu'à la salle de sport afin de rendre accessible aux PMR tout le cheminement jusqu'à la classe par l'entreprise BOUFFEL TP.

Le Conseil Municipal décide de reporter ces travaux à une date ultérieure comme ceux de la salle des sports.

### **Salle des sports :**

Pour ce projet d'un montant de travaux estimé à 34 405.56 € HT nous avons obtenu :

- 35 % de DETR 2020, soit 12 042 €

- Pas de DSIL

Monsieur le Maire rappelle que nous avons obtenu de la préfecture une dérogation pour la salle des sports dans le cadre de notre agenda d'accessibilité.

Nous avons tout de même demandé une subvention pour la salle de sports étant donné qu'en 2020 les budgets de l'état dédiés avaient été revus à la hausse. Toutefois nous avons convenus que les travaux feraient l'objet d'une nouvelle consultation des entreprises et d'une décision du conseil municipal.

Les travaux consistent à macadamiser toute la surface devant et sur le côté de la salle de sport avec abaissement des trottoirs par BOUFFEL TP pour un montant de 24 680.10 € HT ainsi que la mise aux normes des sanitaires avec la réalisation d'une toilette handicapé dans le second vestiaire à l'endroit de l'évier car il existe une arrivée d'eau par BOUFFEL TP pour 6 088.94 € HT et le changement des cuvettes des wc existants par SAS REVILION pour 1 998.16 € HT.

Monsieur CARPENTIER Julien estime que cette dépense est à ce jour inutile étant donné la vétusté de la salle de sport qui nécessiterait une rénovation complète.

Il ajoute que les subventions sont financées par les impôts des travailleurs et que l'argent public ne doit pas être gaspillé.

Monsieur le Maire répond que c'est la raison pour laquelle il soumet à nouveau ce projet au vote du conseil municipal.

Monsieur OSSART Jean-Louis demande qui utilise la salle de sport ?

Monsieur le Maire répond qu'elle est utilisée par le tennis, le futsal, le badminton, les clubs de football extérieur en hiver, à l'occasion un loto ou un thé dansant (à condition de trouver un plancher) et la kermesse des écoles.

Etant donné l'utilisation minime ou occasionnelle de la salle des sports et considérant la demande de dérogation acceptée, le conseil municipal décide de ne pas réaliser les travaux d'accessibilité ci-dessus listés.

#### Agence postale :

Pour la mise en sécurité de l'agence postale, nous avons obtenu aucun financement.  
La préfecture nous propose de voir avec la poste.

### Devis pour l'aménagement et la réfection des chemins

Monsieur CARPENTIER Julien explique que l'AFR souhaite réaliser la réfection de ses chemins en coordination avec la commune étant donné que certains des chemins sont pour partie propriété de l'AFR et pour autre partie propriété de la commune. Il s'agit donc de mutualiser la prestation dans un souci d'économie.  
Monsieur CARPENTIER Julien informe qu'il a consulté deux entreprises BALESTRA et VILBERT et qu'il est encore en attente d'un devis. Il ajoute que l'entreprise VILBERT ne lui semble pas très sérieuse car il a dû les appeler à nombreuses reprises pour avoir une réponse et a dû leur préparer le travail en leur donnant tous les mètres. Il propose donc d'établir un tableau comparatif des tarifs chemin par chemin qu'il présentera lors de la prochaine réunion.

Monsieur OSSART Jean-Louis demande quels sont les chemins concernés ?

Monsieur CARPENTIER Julien liste les chemins qui ont fait l'objet d'un chiffrage :

- Le chemin de Haute-Visée jusqu'à la pointe à chemise (Commune)
- Retour du chemin de l'armée (AFR)
- Du chemin de Rebreuve au 1<sup>er</sup> passage (Commune)
- Du 1<sup>er</sup> passage aux 4 chemins (AFR) sauf l'extrémité à l'approche de la rue de Le Souich.
- Entre le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>ème</sup> passage (partie cailloutée Commune et partie enherbée AFR)
- Chemin des éoliennes (partie cailloutée Commune)
- Chemin des Grands Champs (AFR)
- Chemin du 3<sup>ème</sup> passage (Commune)

Madame CLAUS Nathalie demande à qui appartient le chemin derrière la propriété de la famille Prévot ?

Monsieur le Maire répond qu'il s'agit d'un chemin communal qui est essentiellement utilisé par les Prévot.

Ce chemin va s'assainir suite à la réalisation d'une fosse par l'agriculteur riverain.

Ce chemin dont les ornières sont profondes est régulièrement rechargé par l'employé communal.

Il est convenu que l'agriculteur participe à la réfection du chemin.

### Organisation du bureau de vote

Monsieur le Maire informe que pour les scrutins départementaux et régionaux, les dimanches 20 et 27 juin, le bureau de vote sera ouvert de 8 h à 18 h. Compte tenu des mesures sanitaires en vigueur, la localisation du bureau a été modifiée, il se tiendra à la salle Saint Augustin.

Il propose des permanences de 2h30 à 2 assesseurs (minimum requis) plus une personne pour gérer le flux de circulation et la distribution de gel.

Monsieur le Maire propose une configuration de la salle permettant de distinguer clairement les deux scrutins et évitant le plus possible le croisement des électeurs (1 entrée et une sortie distincte).

Monsieur le Maire informe que nous n'avons pas fait de dépense supplémentaire pour son organisation car chaque bureau de vote doit comporter 1 isolement par fraction de 300 électeurs et l'état doit nous assurer une dotation de masques, visières et gel. Les adhésifs pour le fléchage de la salle nous ont été offerts par « Les Enseignes Picardes ».

Monsieur le Maire indique que pour les communes de moins de 500 électeurs, il est recommandé de dépouiller les deux scrutins simultanément sur deux tables de décharges distinctes avec chacune 4 scrutateurs. Monsieur le Maire propose 6 scrutateurs minimum par table pour faciliter le dépouillement. Si nous n'avons pas assez de scrutateurs, Monsieur le Maire propose de dépouiller de manière séquentielle sur une seule table de décharge. Dans ce cas il est obligatoire de commencer par le dépouillement du scrutin régional.

Monsieur le Maire informe que dans la circulaire de la préfecture il est recommandé pour la tenue du bureau de vote de faire appel en priorité à des personnes vaccinées ou immunisées et à défaut de faire réaliser un dépistage dans les 48h précédant le scrutin.

C'est en ce sens que le Maire est habilité à fournir des attestations de priorité vaccinale pour les assesseurs souhaitant se faire vacciner.

La CCTNP a organisé la vaccination en réservant des créneaux pour les assesseurs.

Toutefois la vaccination n'est pas de la responsabilité du Maire mais bien de la responsabilité individuelle de chacun.

Monsieur le Maire rappelle que la fonction d'assesseur d'un bureau de vote fait partie des obligations d'un conseiller municipal et qu'il ne peut se soustraire à cette obligation que s'il est en mesure de présenter une excuse valable.

Les conseillers s'inscrivent en fonction de leur disponibilité.

Le tableau sera complété par des assesseurs électeurs de la commune et un tableau récapitulatif sera adressé à chacun des participants.

## **Inauguration du City Stade**

Monsieur le Maire informe que le City Stade est terminé. Il propose d'organiser son inauguration.

Il indique qu'il est de bon ton de convier les financeurs : l'Etat et le Département.

Monsieur le Maire suggère un samedi à partir de 11h pour la partie officielle suivi de la partie ludique l'après-midi. Il propose de l'organiser après les élections.

Madame Nathalie CLAUS fait remarquer qu'après les élections nous arrivons en période estivale qui n'est pas la plus propice pour rassembler la population partie généralement en vacances.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal propose de réaliser l'inauguration du City Stade fin août ou début septembre.

Monsieur le Maire prévoit d'inviter les officiels suivants :

- Madame la Préfète
- Monsieur le Président du Département (ancien et nouveau)
- Monsieur le Député
- Monsieur le Sénateur
- Les entreprises ayant travaillé sur le projet.

Concernant la partie ludique Monsieur le Maire propose une démonstration de chacun des sports pouvant être pratiqués sur le multisports : football avec la participation de l'ASB, handball avec la participation du DBSC, basket avec la participation du Club de Beauval. Resteront à prévoir des animations pour les enfants.

Le Conseil Municipal propose de demander la friterie pour le midi afin de pouvoir proposer de la restauration rapide.

Monsieur Julien CARPENTIER propose d'ouvrir la salle de sport en cas de mauvais temps.

Prévoyant l'inauguration à partir de fin août, Monsieur le Maire propose à chacun de réfléchir et de reporter l'organisation à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

## **Fête locale**

Monsieur le Maire informe qu'à la demande du conseil municipal, la réunion avec le comité des fêtes a eu lieu le 21 mai dernier. Il propose à Monsieur Jean-Louis OSSART, ordonnateur de la convocation, de nous faire un compte rendu.

Monsieur Jean-Louis OSSART informe que la réunion s'est tenue à la salle des fêtes dans le respect des règles sanitaires.

Le conseil municipal a échangé avec le comité des fêtes sur l'organisation de la fête locale et sur les prévisions de manifestations.

Les élections tombant le jour habituel de la fête, Monsieur le Maire a proposé de la décaler une semaine plus tard. Après en avoir délibéré et sur proposition du Comité des fêtes, il a été décidé de faire d'une pierre deux coups en la reportant au 14 juillet sous réserve de la disponibilité des forains.

Monsieur le Maire informe que le forain avec les autos électriques n'est pas disponible le 14 juillet tandis qu'à ce jour il a encore des disponibilités pour le 3 et 4 juillet.

En ce qui concerne le forain de la structure gonflable, il est habituellement à Terramesnil le 3 et 4 juillet sous réserve qu'ils organisent leur fête et cela semble très compliqué pour le 14 juillet. Nous attendons la réponse de la structure gonflable afin de caler le petit manège.

Monsieur Jean Louis OSSART pense qu'il ne serait pas judicieux de prévoir deux manifestations autant rapprochées.

Monsieur Julien CARPENTIER demande ce que le comité des fêtes a l'intention de faire.

Monsieur le Maire répond qu'il organise la rederie ainsi que la restauration rapide par traiteur.

Madame Malory RENART demande qui s'occupe de la communication ?

Monsieur le Maire répond qu'il se réserve le droit de faire appel à ses services.

Monsieur le Maire informe que cette année encore la situation sanitaire ne nous permet pas d'organiser le repas du lundi de fête, toutefois nous pouvons organiser le voyage avec les bénéficiaires de l'an dernier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'organiser un voyage à Denlys parc le 17 juillet 2021.

## **INFORMATIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire informe que le radar pédagogique a été commandé. Le fourreau et le mat ont été livrés. Le regard et la ferraille pour la fabrication du pied tel que celui de Bonnières ont été achetés.

Monsieur le Maire informe que la Communauté de Communes souhaite mettre en place des animations à destination des séniors du territoire dès la rentrée de septembre 2021.

Les ateliers retenus sont les suivants :

- Sophrologie, Relaxation et bien être : 4 sites possibles à raison de 5 séances hebdomadaires de 1h30 par site,
- Atelier Séniors au volant : 3 sites possibles à raison de 4 séances hebdomadaires de 2 h par site,
- Atelier Équilibre alimentaire : 1 site possible à raison de 5 séances hebdomadaires de 2 h,
- Atelier Gymnastique Cérébrale : 3 sites possibles à raison de 5 séances hebdomadaires de 2 h.

Les ateliers seront offerts à l'ensemble des personnes du territoire à partir de 60 ans et plus.

Afin d'établir un calendrier, la CCTNP nous demande de bien vouloir faire connaître avant le 4 juin, notre souhait d'accueillir un atelier et de communiquer les disponibilités de salle, en sachant que la salle doit être de minimum 40 m<sup>2</sup> pouvant recevoir 10 personnes, animateur compris.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de se positionner pour accueillir l'atelier sophrologie à la salle des fêtes.

Monsieur le Maire transmet à l'ensemble du conseil municipal les remerciements de la famille de Madame Gisèle VERITE pour la gerbe déposée lors de son décès.

### **TOUR DE TABLE**

Madame Brigitte DEVILLERS demande pour quand est prévue la pose du panneau touristique réalisé par la CCTNP ?

Monsieur le Maire répond qu'en effet le panneau est toujours stocké dans la bibliothèque. Il déplore que sur la photo de l'église les graffitis avec les dates ne soient pas apparents.

Monsieur Jean Louis OSSART informe que la nièce de Monsieur Michel LEFEBVRE réalise un arbre généalogique des grandes familles de Bouquemaison. Il s'agit d'un travail de recherche titanesque auquel chacun peut participer en lui transmettant d'anciennes photographies de mariage.

Madame Brigitte DEVILLERS demande quand la décision sera communiquée pour la fête locale ? Monsieur le Maire répond qu'il la communiquera à Madame Henriette CODEVELLE dès qu'il aura pu caler les forains.

Monsieur le Maire demande à Monsieur Pascal CARPENTIER s'il a obtenu une réponse pour l'implantation éventuelle des autos électriques devant le n°10 bis rue de la Ville.

Monsieur Pascal CARPENTIER répond que le riverain n'y est pas favorable.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h40.